

même bloc; mais l'APEC peut, avec une structure adéquate, fournir une interface entre les deux économies continentales — soit un « tampon » géopolitique réduisant la possibilité que l'intégration régionale en Asie ou que l'élargissement du libre-échange dans les Amériques ne crée une ligne de faille à travers le Pacifique. Ce rôle n'est pas sans importance pour le Canada étant donné nos importants intérêts sur les deux continents. Ici encore, notre objectif est de maintenir l'élan, de poursuivre l'élargissement et le renforcement des structures et de garantir que la vision collective est tournée vers l'extérieur et axée sur l'expansion.

Mais cela ne sera pas réalisé seulement par de bonnes intentions. Il nous faut un processus. Il est clair qu'une tâche difficile nous attend. Il est essentiel que les membres de l'APEC prennent dès maintenant des mesures significatives pour atteindre l'objectif du commerce libre et ouvert dans leur zone d'intervention.

Je sais qu'il y a des divergences de vues sur la meilleure façon de procéder. Mais le Canada serait inquiet s'il permettait que la réalisation des engagements collectifs de l'APEC soit laissée aux seules initiatives individuelles ou unilatérales. L'expérience passée nous montre que les perspectives de succès d'une telle approche seront inévitablement limitées par l'absence d'un processus plus structuré visant à équilibrer les concessions et les avantages.

J'espère que le sommet de l'APEC qui se tiendra à Osaka en novembre nous permettra d'en venir à une entente sur un ensemble de mesures concrètes, à prendre collectivement, pour nous rapprocher de notre objectif commun de libre-échange. Le Canada n'a pas d'objection à ce que des membres proposent des initiatives unilatérales de libéralisation à Osaka. Ce type d'initiative peut même contribuer à renforcer la confiance et à soutenir l'élan; mais les initiatives individuelles et unilatérales ne peuvent à elles seules remplacer les mesures convenues entre les dirigeants à Bogor.

Pour être jugé crédible, le sommet de l'APEC de cette année doit à tout le moins convenir d'un échéancier pour l'engagement de négociations sur un ensemble valable de mesures devant non seulement faciliter le commerce régional, mais aussi le libéraliser. Assumant la présidence de l'APEC en 1997, le Canada sera bien placé pour donner suite à tout engagement de cette nature pris à Osaka. Le Canada et l'Australie ont beaucoup à retirer du succès de l'APEC. Nous reconnaissons tous deux que des progrès substantiels et démontrables doivent absolument être obtenus à Osaka. Nous comptons continuer à collaborer avec l'Australie pour la réalisation de notre objectif commun.